

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 5 FÉVRIER 2025 à 19H00**



**N°002/2025 – Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal**

Conseillers en exercice : 25 – Présents : 21 – Excusés avec Pouvoir : 3 – Excusé sans Pouvoir :  
Absent : 1 – Votants : 24

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 5 FÉVRIER**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 30 janvier 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs** FERAUD Valérie (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), GONGUET Nathalie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), ROUSSEL Céline (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE).

**ETAIT ABSENT :** Monsieur Stéphane RONGEAT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

**1. Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :**

Le Maire rend compte au Conseil municipal des DIA pour lesquelles le droit de préemption urbain n'a pas été mis en œuvre :

Numéro de dossier	Adresse terrain	Désignation du bien	Décision adoptée
DIA00134424A0045	453 avenue de Trévoux	Bâti sur terrain propre	Non préemption
DIA00134424A0050	42 rue Maryse Bastié	Bâti sur terrain propre	Non préemption
DIA00134424A0051	155 allée des Cerisiers	Bâti sur terrain propre	Non préemption
DIA00134424A0052	75 allée des Iris	Bâti sur terrain propre	Non préemption
DIA00134424A0053	140 rue de Schutterwald	Bâti sur terrain propre	Non préemption
DIA00134424A0054	27 impasse des Jonquilles	Bâti sur terrain propre	Non préemption
DIA00134424A0055	La Chambière	Non bâti	Non préemption
DIA00134424A0057	Les Cadalles	Non bâti	Non préemption
DIA00134424A0058	81 rue des Merisiers	Bâti sur terrain propre	Non préemption
DIA00134424A0059	26 allée Rimbaud	Bâti sur terrain propre	Non préemption
DIA00134424A0060	333 avenue de Trévoux	Bâti sur terrain propre	Non préemption
DIA00134424A0061	397 avenue de Trévoux	Bâti sur terrain propre	Non préemption
DIA00134425A0001	Les Planes	Bâti sur terrain propre	Non préemption
DIA00134425A0002	180 rue des Tilleuls	Bâti sur terrain propre	Non préemption
DIA00134425A0003	35 impasse des Capucines	Bâti sur terrain propre	Non préemption

001-210103446-20250205-002-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 10/02/2025  
Publication : 11/02/2025

## 2. Commande Publique :

### 2.1 Récapitulatif des devis signés par le Maire et ses Adjointes :

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des devis, bons de commandes et marchés de travaux, de prestations de services et de fournitures signés depuis le Conseil Municipal en date du 4 décembre 2024 et dont le montant est supérieur à 500 € HT :

DATE	Prestataire	Libellé	HT	TTC
06/01/25	ACCORD ALU	Devis remplacement vitrage d'une porte à l'école du village	2 735,00 €	3 282,00 €
29/07/24	ALTRAD	Fourniture d'isoloirs pour les élections	5 576,70 €	6 692,04 €
10/12/24	APAVE	Recyclage habilitations électriques agents techniques	1 347,00 €	1 616,40 €
10/12/24	APAVE	Habilitations électriques initiales agents techniques	1 834,00 €	2 200,80 €
10/12/24	APAVE	Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) OPERATEUR	575,00 €	690,00 €
10/12/24	APAVE	Aptitude à la conduite d'engin de chantier	3 860,00 €	4 632,00 €
13/12/24	AUTODISTRIBUTION	Fourniture d'une autolaveuse (salle des fêtes)	12 050,00 €	14 460,00 €
05/12/24	AVENIR CONTAINERS	Fourniture de containers marins (stockage associations)	4 890,00 €	5 868,00 €
10/09/24	CAMINITI	Isolation des combles toiture foyer des anciens	6 484,00 €	7 780,80 €
17/12/24	CHALLENGV	Potelets amovibles abords de la salle des fêtes	2 003,20 €	2 403,84 €
19/11/24	CIBMA	Réparation fuite d'eau en toiture du pôle Bout'chou	3 400,00 €	4 080,00 €
19/11/24	CIBMA	Réparation fuite d'eau en toiture à l'école du village	8 850,00 €	10 620,00 €
20/11/24	COMIMPRESS	Impression du bulletin municipal	1 528,00 €	1 680,80 €
10/12/24	DARTY PRO	Fourniture d'un piano de cuisine pour la salle du foyer	1 716,67 €	2 060,00 €
26/11/24	DEVELAY	Fournitures scolaires école des vavres	703,32 €	843,98 €
16/01/25	ENEDIS	Dépose branchement Maison Nicod + déplacement réseau BT 19 rue des écoles	502,73 €	672,65 €
22/11/24	EXPRESSION	Mise en page du bulletin municipal	3 738,72 €	3 738,72 €
02/01/25	FABREGUE	Achat de documents administratifs (livret de famille, chemises pour autorisations d'urbanisme...)	530,73 €	619,48 €
01/01/25	FERMANDISES	Apéritif vœux 2025	1 115,02 €	1 176,35 €
21/11/24	FIRSTSTOP	Changement pneus tracteur giro HS	2 589,80 €	3 107,76 €
08/01/25	IRE	Repérage réseaux EP, drainage et AEP sur les 2 terrains de football – Etude d'une retenue collinaire	1 300,00 €	1 560,00 €
17/01/25	JOSEPH	Fourniture de support de trancheur de pain pour la salle des fêtes	716,57 €	859,88 €
05/12/24	JOSSERAND	Réparation panneaux de clôture école maternelle village	770,00 €	924,00 €
18/10/24	JUILLARD	Isolation thermique et installation faux plafonds à l'école du village	29 217,50 €	35 061,00 €
13/11/24	LE BISTROT	Repas conseil municipal	531,33 €	637,60 €
10/01/25	LOXAM	1ère semaine location mini pelle	794,38 €	953,26 €
10/01/25	LOXAM	2ème semaine location mini pelle	891,99 €	1 070,39 €

001-210103446-20250205-002-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025  
Publication : 11/02/2025

*Délibération n°002-2025 du 5 février 2025 (suite) – 3 –*

DATE	Prestataire	Libellé	HT	TTC
16/12/24	MOTOCULTURE PARIZOT	Entretien de la grosse tondeuse	824,28 €	989,14 €
19/12/24	NEVEU	Dépannage de l'alimentation du stade de football	1 050,00 €	1 260,00 €
17/12/24	PYM	Service et location verres pour cérémonie des vœux 2025	901,20 €	1 081,44 €
17/12/24	RACINE	Plaquettes de bois pour les arbres et massifs	1 680,00 €	1 848,00 €
09/12/24	SIEA	Eclairage public - passage en leds des sources sodium haute pression (SHP)	21 666,67 €	26 000,00 €
09/12/24	SIEA	Eclairage public - Passage en leds de 78 luminaires boules divers secteurs	51 416,67 €	61 700,00 €
27/11/24	SOTRAPP TP	Location balayeuse pendant 2 jours - Balayage mécanique des voies de la commune	1 870,00 €	2 057,00 €
16/12/24	TECHNIGAZON	Entretien terrains de football engazonnés pour 2025	10 393,20 €	12 471,84 €
16/12/24	TECHNIGAZON	Décompactage et regarnissage du parc du Pré Joli suite aux travaux d'abattages et plantations.	3 792,00 €	4 550,40 €
04/12/24	VIGNON BOIS	Fourniture de rondins chantier parking centre commercial	562,80 €	675,36 €

**2.2 Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des locaux de terre en couleurs au profit de la commune pour l'accueil de la cantine scolaire de l'école des Vavres** passé en procédure adaptée (décision 029/2024 du 05/12) : la conclusion de cet avenant a pour but d'intégrer la revalorisation de la participation aux frais de fonctionnement de la salle Jo Carminati et de la cuisine à hauteur de 600€, soit un loyer annuel après revalorisation de 15 600 €.

**2.3 Marché de services d'assurances Dommages Ouvrage (DO) dans le cadre de la restructuration-extension de la salle des fêtes en procédure adaptée (décision 073/2024 du 6/12/2024)**

Le marché a été attribué l'entreprise SMABTP (69393 LYON) pour un prix de **32 961,61€ TTC**.

**2.4 Marché de fourniture de mobilier pour la salle des fêtes, 2 lots (décision 075/2024 du 9/12/2024)**

Après analyse des offres reçues, le Maire a décidé de retenir les candidats suivants :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant en € HT	Montant en € TTC
1	FOURNITURE DE CHAISES ET CHARIOTS DE TRANSPORT	ASTRANTIA (01)	42 905,50	51 486,60
2	FOURNITURE DE TABLES, MANGES-DEBOUT ET CHARIOT DE TRANSPORT	TBM Groupe Innos (01)	31 374,55	37 649,46
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>74 280,05</b>	<b>89 136,06</b>

**2.5 Avenants au marché de prestations de services d'assurances** passé en procédure adaptée (décision 081/2024 du 20/12/2024) : ils concernent la prolongation des contrats d'assurances ci-dessous énumérés, à compter du 1er janvier 2025 pour une durée d'un an :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250205-002-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025  
Publication : 11/02/2025

N°/INTITULE du LOT	TITULAIRE	Prime 2024 (taxes comprises)	Prime 2025 (taxes comprises)	% évolution
1-Dommages aux Biens	SMACL	10 932,95 €	12 000,00 €	+ 10 %
2-Responsabilité civile générale	GROUPAMA	2 204,36 €	4 408,00 €	+ 100 %
4- Véhicules à moteur (VAM) et Auto-collaborateur	SMACL	5 504.35 €	6 461.00 €	+ 17 %
5-Individuelle accidents	GROUPAMA	819,93 €	917,28 €	+ 12 %
6-Cyber risques	GROUPAMA	807,61 €	903,84 €	+ 12 %

Le Maire précise que l'assureur RELYENS, titulaire du lot n°3-Protection juridique (agents et élus), a refusé de prolonger le marché d'une année en raison de la sinistralité de la commune. Il a proposé un nouveau contrat d'une durée ferme d'un an pour une cotisation 2025 de 1 567,74€ (+ 146 % par rapport à la cotisation 2024) qui a été validé en décembre 2024.

**2.6 Avenants aux marchés de travaux de restructuration de la salle des fêtes** passés en procédure adaptée (décision 009/2025 et 010/2025 du 24/01) : la conclusion de ces avenants a pour but de prendre en compte :

- des travaux supplémentaires (faïence en partie haute du local poubelle, ajout de bandeau ventouse à la place des gâches, porte intérieure, encoffrement charpente métallique dans locaux de stockage, réalisation de joints à la jonction mur/plafond dans les locaux de stockage, fourniture et pose de cornières d'angle laqué blanc, travaux locaux de stockage doublage et isolation, doublages BAR, modification de teinte de faux plafond dalle noire sur les sas de la scène, réalisation de joints mur/plafond sur la zone bar côté grande salle, sur largeur voie pompier - divers balance financière, mise en place d'une rive en façade ouest),
- et moins-value (suppression adoucisseur, suppression meuble inox chariots et modification lave-verres, récupération lave-vaisselle existant, clôture et portail + plus béton complémentaire + réseau France Télécom pour centre social - bande podotactile en béton) sur les montants initiaux des marchés (annexe 1).

A ce jour, l'ensemble des avenants aux 20 lots des marchés de travaux représentent une plus-value totale de 3,50% :

- Montant total initial : 2 576 841,62 € HT, soit 3 092 209,94 € TTC,
- Montant total des avenants : 90 187,07 € HT, soit 108 224,48 € TTC,
- Montant total avenants compris : 2 667 028,69 € HT, soit 3 200 434,43 € TTC.

### 3. Instauration de tarifs communaux

Par décision n°003-2025 en date du 6, et suite aux travaux réalisés à la salle des fêtes, il a été décidé, après avis de la Commission vie locale, associative et sportive, de fixer les tarifs liés à la mise à disposition de la salle des fêtes et du gymnase à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025. Les tarifs sont fonction du public accueilli, des espaces mis à disposition et de la durée de location. Des tarifs ont également été établis pour le matériel loué (sonorisation, vidéoprojecteur) et pour les cautions.

### 4. Actions d'ester en justice :

**4.1.** Monsieur le Maire rappelle la procédure contentieuse engagée en 2022 par la commune à l'encontre de Monsieur X pour exécution de travaux en méconnaissance des règles du PLU.

001-210103446-20250205-002-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025  
Publication : 11/02/2025

Délibération n°002-2025 du 5 février 2025 (suite) –5 –

Monsieur X avait interjeté appel de la décision du Tribunal Correctionnel de Bourg-en-Bresse l'ayant reconnu coupable des faits qui lui étaient reprochés et condamné notamment à remettre en état la parcelle.

Par un arrêt rendu le 20 novembre 2024, la Cour d'appel de Lyon a :

- confirmé la remise en état du terrain dans un délai de 4 mois à compter de la date à laquelle la décision sera devenue définitive, avec une astreinte de 100 euros/jours de retard,
- condamné Monsieur X à une amende avec sursis de 3 000 euros en répression des infractions dont il a été déclaré coupable,
- condamné Monsieur X à verser à la commune 1 000 euros au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale,
- infirmé le jugement sur le préjudice matériel de la commune, en considérant qu'il n'est pas démontré.

Monsieur X a formé un pourvoi devant la Cour de cassation le 22 novembre 2024. Sous réserve que l'admission de ce pourvoi soit confirmée, la représentation de la commune sera assurée par le cabinet Rocheteau, Uzan-Sarano & Goulet (Paris) pour un montant d'honoraires de 3600.00€ TTC.

**4.2.** Free mobile a déposé une déclaration préalable le 10 octobre 2023 pour l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur la parcelle de Carrefour market. Cette déclaration a fait l'objet d'une décision de non-opposition tacite par erreur. Néanmoins, la commune a refusé le raccordement électrique de l'antenne le 9 février 2024. Suite à cela, Free mobile a déposé :

- o un recours en annulation le 12 décembre 2024 devant le Tribunal administratif de Lyon demandant l'annulation de la décision du Maire de s'opposer au raccordement électrique de l'antenne relais,
- o un recours en référé le 22 janvier 2025 pour demander la suspension de cette décision (la procédure d'urgence du référé permet une instruction plus rapide si l'urgence est démontrée).

Pour le recours en référé, l'audience est fixée le vendredi 7 février.

La commune est représentée par le cabinet d'avocats Itinéraire Droit Public basé à Lyon.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**PRENDS ACTE** des attributions exercées par le Maire par délégation et ayant donné lieu à l'ensemble des décisions présentées ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
**Guillaume FAUVET**



Le secrétaire  
**Patrick BOUVARD**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250205-002-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025

Publication : 11/02/2025

Avenants aux marchés de travaux de restructuration de la salle des fêtes

N° et intitulé du LOT	TITULAIRE	MARCHE INITIAL		AV. N°	MONTANT AVENANT		MONTANT DEFINITIF	
		€ HT	€ TTC		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
2-Terrassements – VRD	FONTENAT	136 983.91	164 380.69	3	9 562.86	11 475.43	149 379.52	179 255.42
				4	-9 541.25	-11 449.50		
9-Menuiseries ext. alu - Métallerie	ROLLET	88 752.30	106 502.76	2	3 460.00	4 152.00	112 351.30	134 821.56
				3	1 298.00	1 557.60		
12- Platerie-Peinture- Plafonds	GUELPA	121 279.22	145 535.06	2	7 272.35	8 726.82	142 182.91	170 619.49
14-Carrelages et Faïences	AIN CARRELAGES	75 000.00	90 000.00	1	600.00	720.00	75 600.00	90 720.00
19- Équipements de cuisine	JOSEPH	63 800.00	76 560.00	1	- 8 200.91	-9 841.09	55 599.09	66 718.91

N° et intitulé du LOT	TITULAIRE	MARCHE INITIAL		AV. N°	MONTANT AVENANT		MONTANT DEFINITIF	
		€ HT	€ TTC		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
5B- Équipements de cuisine	EXASTEEL	141 233.40	169 480.08	4	2 235.00	2 682.00	148 436.11	178 123.33



Le Maire,  
Guillaume FAUVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250205-002-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025

Publication : 11/02/2025